

Première phase de l'évaluation

Au-delà de la nécessité de justifier des dépenses publiques, la notion d'évaluation est indissociable de celle de réseau. Le réseau comme structure expérimentale ne peut revendiquer son existence qu'à l'expresse condition d'argumenter sur son bien fondé ; et c'est le dispositif d'évaluation qu'il met en place qui le lui permettra.

L'évaluation du projet Océane a bénéficié des différents travaux de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) sur le choix du cadre méthodologique du dispositif d'évaluation à mettre en place dans un réseau

Parmi ses missions l'ANAES mène dans les établissements de santé et dans le milieu de la médecine libérale des actions d'évaluation des pratiques professionnelles et des programmes d'amélioration de la qualité. Elle élabore les outils et méthodes, entreprend des études thématique et procède à des recommandations.

Tout d'abord un premier travail a donné lieu à la parution d'un guide en août 1999 : « *Principes d'évaluation des réseaux de santé* ». Ce guide posait les grandes lignes des dispositifs d'évaluation et des cadres méthodologiques correspondants. Il permettait d'établir les principes de bases de l'évaluation, d'en distinguer les contours et les finalités et exposait des éléments méthodologiques.

Une autre mission « *Evaluation des réseaux de soins, bilan existant et cadre méthodologique* »¹ élaborée par l'ANAES en octobre 2001 a conforté le choix du réseau Océane en la matière et orienté son action.

¹ *Evaluation des réseaux de soins, bilan existant et cadre méthodologique* » ANAES 2001. Depuis lors l'ANAES a réalisée un guide d'évaluation des réseaux, document élaboré dans un cadre de dialogue avec les différents acteurs de réseaux et qui n'est pas dans sa version définitive. « Guide d'évaluation des réseaux de santé janvier 2004 ». Désormais devenue la Haute autorité de santé (HAS) : <http://www.anaes.fr>

A la lecture de ce premier travail, il nous est apparu que l'externalisation totale (ou globale) de notre évaluation auprès d'un consultant ne pourrait se réaliser qu'à partir d'un « référentiel » établi sur notre pratique en réseau.

En l'absence de référentiel formalisé et lisible, il nous semblait hasardeux d'établir un cahier des charges autorisant une bonne évaluation des pratiques de notre réseau. D'autant que la seule atteinte des objectifs généraux du réseau apparaissait insuffisante tant que la question du contrôle de la qualité mise en œuvre par le réseau n'était clairement posée.

Il nous est donc apparu nécessaire d'organiser un recueil de données des activités de notre réseau avec l'active participation de ses acteurs (médecins infirmiers, psy). L'analyse croisée des données pouvant permettre de faire émerger des indicateurs, c'est-à-dire des variables interprétables autorisant un suivi de qualité.

Dans ce cadre, nous avons fait appel à un spécialiste de la méthodologie de l'évaluation. Après plusieurs contacts avec des professionnels, notre choix s'est arrêté sur un expert dont l'expérience en terme de recueil de données nous semblait intéressante. Un cahier des charges de cet accompagnement à l'évaluation a donc été rédigé.

Le dispositif d'évaluation du réseau Océane est donc organisé en deux phases distinctes.

La première correspondant schématiquement à la période de financement du FAQSV et la deuxième à la première période de trois ans de financement comme le préconisent les recommandations de l'ANAES.

1^{re} phase : d'auto évaluation ex ante, concomitante interne accompagnée de l'apport méthodologique d'un consultant externe. Cette première phase est décrite dans le premier rapport d'évaluation du réseau Océane couvrant une période de vingt et un mois et disponible en consultation sur ce site.

De l'appropriation par les acteurs du réseau de cette première phase d'auto évaluation réalisée en interne dépendra la pertinence et la qualité de l'évaluation externe qui constitue la deuxième phase du dispositif. Cette première phase est désormais achevée et explicitée dans le rapport d'évaluation.

Deuxième phase de l'évaluation

2^{ème} phase : évaluation externe concomitante et ex post orientée sur la qualité par échantillonnage représentatif avec évaluation de première phase en routine. Première analyse économique en liaison avec les CPAM concernées. Cette deuxième phase commencera en 2004 et sera achevée en 2006.

La deuxième phase de l'évaluation du réseau d'une durée de trois ans, permettra une plus importante implication d'un **évaluateur externe**. En effet, la première période d'expérimentation a permis de construire un ensemble : outils de recueil de données et indicateurs autorisant une analyse quantitative de nos activités. Certains indicateurs émergeant de ce recueil peuvent d'ailleurs également renseigner sur le plan qualitatif.

Cette deuxième phase sera construite autour du dispositif suivant :

- **Consolidation de l'évaluation en routine.**
 - Continuité de l'élaboration du recueil de données.
 - Amélioration de la base de données informatiques nécessaires au traitement.
 - Adaptation du traitement de la base suivant les analyses, constats et nécessités.
 - Emergence de nouveaux indicateurs.

- **Organisation d'une évaluation qualité concomitante et ex post réalisée par un évaluateur externe**
 - Entretien semi directifs auprès des professionnels.
 - Entretien semi directifs auprès des familles ou patients.
 - Observation participante de l'activité du réseau.
 - Analyse qualité

- **Evaluation économique**
 - Le traitement de l'ensemble des données recueillies durant ces cinq années de pratique avec les Caisses primaires concernées renseignera sur l'efficience du réseau.
 - Le rapprochement des indicateurs, ratios et des contrôles de gestion permettront un rapport de performance. La performance étant entendue sous le triple aspect de l'efficacité socio-économique, de la qualité du service rendu et de l'efficience.

L'ensemble de cette deuxième phase du dispositif devrait se dérouler sur trois années d'exercice.

SUIREZO ©

Le réseau Océane pour mener à bien son évaluation a créé un outil informatique afin de recueillir les données nécessaires à son évaluation en routine. Cette base de données a fait l'objet d'un dossier d'autorisation auprès de la CNIL et de dépôt de propriété intellectuelle.

Ainsi, différentes fiches ont été créées et servent à mesurer les actions réalisées, établir le nombre de patients pris en charge, le nombre de professionnels et établissements de soins intégrés etc. Elles sont une photographie au quotidien de la coordination exercée par le réseau et un instrument de vision de la continuité des soins. Elles constituent le tableau de bord de suivi interne des actions. L'ensemble de cet outil intitulé **SUIREZO** est à la fois , un soutien logistique aux équipes et une aide à l'évaluation des activités du réseau Océane.

